

## 2. COMPTE-RENDU DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2010

**Membres présents** : M. Marc **TOURNABIEN**, maire.

Mme Evelyne **LESIEUR**, M. Marc **RAVIER**, M. Marcel **BOCHET**, M. Jean-François **THIAFFEY**,  
Mme Josiane **CHOMAZ**, adjoints.

M. Yves **BOIS**, Mme Bernadette **BUFFAZ**, M. Denis **CHARVIN**, Mme Corinne **COLLOMBET**, M.  
Didier **DABURON**, M. René **DALLA COSTA**, Mme Martine **DELANGRE**, Mme Danielle **GROS**,  
M. Franck **LEFEVRE**, Mme Marie-Josée **TRIBAL**, Mme Martine **VALENZANO**, M. José  
**VARESANO**, M. Marcel **VIARD**.

**Membre absent excusé** : Mme Josiane **CHOMAZ**, (procuration à M. Jean-François  
**THIAFFEY**).

**Secrétaire de séance** : M. René **DALLA COSTA**.

#### **1. Approbation compte-rendu réunion du conseil municipal du 15 novembre 2010**

Le conseil approuve le compte-rendu à l'unanimité.

#### **2. Décisions modificatives**

Ce sont des opérations qui ajustent les budgets, elles concernent le budget principal de la commune et le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement :

##### ***Commune : DM n°3***

###### ***Section de fonctionnement :***

- chapitre 012 (charges de personnel) : +27000€
- chapitre 013 (atténuations de charges) : +27000€

###### ***Section d'investissement:***

- chapitre 23 (immobilisation en cours) : +1000€
- chapitre 111(pompage 250m3) : -1000€

##### ***Eau et assainissement : DM n°2***

###### ***Section d'investissement:***

- chapitre 23 (immobilisation en cours) : + 1000€
- chapitre 111 (pompage 205m3) : -1400€
- chapitre 16 (emprunt et dettes) : +400€

###### ***Section de fonctionnement :***

- chapitre 66 (charges financières) : 900€
- chapitre 67 (charges exceptionnelles) : -900€

Le conseil approuve ces décisions modificatives à l'unanimité

#### **3. Acquisition parcelle n°323 section G**

La parcelle n°323 section G au lieu dit « La Maladière » se trouve au bout des Clos des Vignes.

L'acquisition de cette parcelle est nécessaire pour réaliser un projet de lotissement de cinq lots en accession à la propriété

Après recherche les propriétaires ont pu être identifiés: il s'agit de monsieur **SIMONET** et de madame **BILOT**.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'acquérir au prix de 5€ le m<sup>2</sup> soit 705€, cette parcelle, déclare que les frais d'acte sont à la charge de la commune et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

#### **4. Acquisition parcelles Giraud**

Acquisition des parcelles n° 1854, 1852, 1856 et 1858 section L à 10€ le m<sup>2</sup> les frais notariés et de géomètre seront à la charge de la commune

Le but de cet achat est de déplacer le chemin actuel qui passe sur la terrasse du restaurant de M. et Mme Giraud à Montdenis. Pour cela il faut acheter des terrains appartenant à M. et Mme Giraud.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette acquisition et donne à M. le maire l'autorisation d'acheter les terrains.

#### **5. Vente partie déclassée du chemin à Montdenis**

Cette vente de la parcelle n°1859 section L s'est déroulée en 3 étapes dont 2 ont déjà été approuvées lors des conseils précédents

1er étape – Lancement de la procédure

2eme étape – Décision d'aliénation

3eme étape – Vente du chemin déclassé.

Cette vente est liée au point n°4, les acquéreurs sont M. et Mme Giraud le prix d'achat est de 10€ le m<sup>2</sup> pour 32m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne à M. le maire l'autorisation de vendre cette parcelle.

#### **6. Demande de subvention exploitation forestière par câble**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'exploitation forestière par câble des parcelles 25, 26 et 27 de la forêt communale relevant du régime forestier sur une surface de 25 ha. La coupe aura lieu aux Essarts et à Tourmentier.

La réalisation de ces travaux est rendue nécessaire pour pérenniser le rôle de protection de la forêt. Le renouvellement de la forêt assure une meilleure stabilité des peuplements ; la forêt joue un rôle important dans le maintien du sol, la stabilité du manteau neigeux, et la régulation du régime hydrique des bassins versants et par conséquence apporte une meilleure protection de la route forestière qui dessert les hameaux pour 3000m<sup>2</sup> de bois.

Le montant des travaux est estimé à **132 860,23** EUROS H.T.

Le plan de financement est le suivant :

Aide état et conseil général plafonnée:	37 307.50€
Autofinancement	95 562.73€HT
Recettes prévisionnelles (ventes de bois)	127 022.70€HT
Le bilan sans subvention serait de	-5 837€
Le bilan avec subvention est de	31 469€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et adopte le plan de financement.

#### **7. Approbation du règlement et plan de formation des agents**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation conformément à la loi du 19 février 2007. Ce plan doit être accompagné d'un règlement qui regroupe les règles applicables dans le cadre de la formation proposée aux agents.

Ces deux outils ont été élaborés, en collaboration avec les collectivités de Savoie, par le centre de gestion de la fonction publique de la Savoie (CDG) et le centre national de la fonction public territorial(CNFPT) antenne Savoie.

Après l'avis favorable du comité technique paritaire lors de sa séance du 21 octobre 2010 dernier le conseil approuve à l'unanimité le plan et le règlement de formation exposés.

#### **8. Echange parcelles Lucien Bois/Commune**

Monsieur le maire présente la demande de M Bois.

Le conseil municipal approuve le principe de l'échange de parcelles mais décide de différer cet échange afin de pouvoir en fixer les limites en fonction de l'emprise définitive du talus du gymnase après son remodelage.

#### **9. Redevance France Télécom /Commune**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que celui-ci doit, conformément au décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 concernant la redevance d'occupation du domaine public, fixer les tarifs permettant le calcul de la redevance due par France Télécom pour l'année.

Monsieur le maire expose le détail du calcul de la redevance qui s'élève à 1847.56€ pour 2010. Cette redevance est fonction des kms de câble aérien et sous-terrain et également fonction des m<sup>2</sup> occupés par les cabines téléphoniques et les armoires. Pour percevoir cette redevance le conseil municipal doit délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les tarifs présentés par monsieur le maire pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public pour 2010 et autorise monsieur le maire à solliciter la redevance pour l'année 2010 auprès de France Télécom.

### **10. Modification régies restaurant scolaire et garderie périscolaire**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un nouveau mode de réservation pour le restaurant scolaire et la garderie périscolaire sera mis en place début 2011. Le système de tickets est abandonné au profit d'une réservation à la mairie ou en ligne sur un site.

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de regrouper les deux régies de recettes existantes « restaurant scolaire » et « garderie périscolaire ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **11. Comptes rendus réunions**

- **Le syndicat intercommunal d'assainissement** (SIA) se porte bien, 75% des sommes prévues ont été engagées. Tous les travaux prévus ont été réalisés ou sont en cours, les gains qui ont été fait sont le résultat de consultations et de négociations avec les fournisseurs.

- **Association Foncière Pastorale** : l'assemblée s'est tenue à la mairie le 10/12 /2010 pour constituer un bureau.

**\* Les membres élus sont :**

M. Daniel Arnaud  
M. Eric Borjon  
M. Gilbert Collombet  
M. Michel Buffard  
M. Marcel Bochet

**\* Les suppléants sont :**

Mme Céline Abaccucio  
M. Jean-Baptiste Chatel  
Mlle Maurine Coudurier

**\* Invités pour suivi des travaux**

M. Bruno Delangre  
M. Philippe Mairesse  
M. Michel Buffard est nommé président et M. Daniel Arnaud vice-président cette délibération est approuvée à l'unanimité. La séance est levée à 20h.

- **La commission communication et culture** a finalisé le dernier bulletin municipal, sa parution est prévue début 2011.

### **12. questions diverses**

Aucune question, la séance est levée à 21H30